



Mesures d'accompagnement environnemental et d'insertion paysagère

Différentes études ont été menées afin d'évaluer les impacts potentiels du projet sur l'environnement. Lorsqu'il n'était pas possible d'adapter le projet pour les éviter, des mesures visant à compenser les impacts négatifs ont été intégrées au projet.

Nuisances sonores

La modélisation des niveaux de bruit en état projet a montré

- qu'il n'y avait pas d'augmentation significative sur les bâtiments situés en bordure du projet ;
- que les niveaux sonores engendrés par les voies nouvelles (bretelles) sont inférieurs à 60.0 dB(A) ;
- et qu'il n'y avait pas de points noirs bruit dus à l'A55.

Aucune protection acoustique n'est donc nécessaire.

Faune et flore

Deux types de mesures s'appliquent au projet de complément de l'échangeur :

1. Les mesures d'évitement consistent à modifier le projet pour supprimer un impact. Dans le cadre de ce projet, le positionnement du bassin sud 1 a été modifié pour préserver une station d'*Helianthemum ledifolium* (environ 1000 pieds).

2. Les mesures de réduction visent à réduire les impacts du projet lorsque des mesures d'évitement ne peuvent pas être mises en oeuvre pour des raisons techniques ou économiques.

Les mesures de réduction adoptées pour ce projet sont les suivantes :

- limitation de l'emprise des travaux en particulier aux abords du giratoire giratoire RD9 / bretelle de sortie A55 Martigues -> Carry, du shunt et de la bretelle de sortie A55 Marseille à proximité desquels ont été identifiées des espèces protégées,
- mise en place de dispositifs de protection des amphibiens (grillage petite faune, cunette dimensionnée, parapets) pour prévenir leur circulation sur la RD9 et leur reproduction dans les bassins,
- mise en place d'un calendrier de travail de préparation et de réalisation des travaux tenant compte des espèces à enjeux présentes dans et aux abords immédiats de la zone d'emprise. Ainsi dans les secteurs sensibles, les travaux se dérouleront en dehors de la période comprise entre mi-mars et fin juillet,
- tri des terres : le tri sélectif des matériaux mobilisés sur le site, un stockage adéquat et un réemploi opportun en fin de travaux permettent d'optimiser la reprise végétative.

Un suivi écologique pour l'exécution de l'ensemble des mesures sera mis en place pour garantir le respect de la réglementation environnementale et des engagements pris par le maître d'ouvrage et ses partenaires pour le présent projet.

Qualité de l'eau

La préservation de la qualité des eaux est un enjeu important.

Quatre bassins de traitement des eaux pluviales seront mis en place :

- Trois bassins à ciel ouvert collecteront les eaux du giratoire RD9 / bretelle de sortie A55 Martigues -> Carry, du shunt et des bretelles A55 Marseille -> Marignane et A55 Martigues -> Carry. Ces bassins feront l'objet d'un traitement paysager.
- Un bassin collectera les eaux du giratoire RD9 / RD48a. Cette structure préfabriquée ne nécessite pas de mesure d'intégration paysagère.



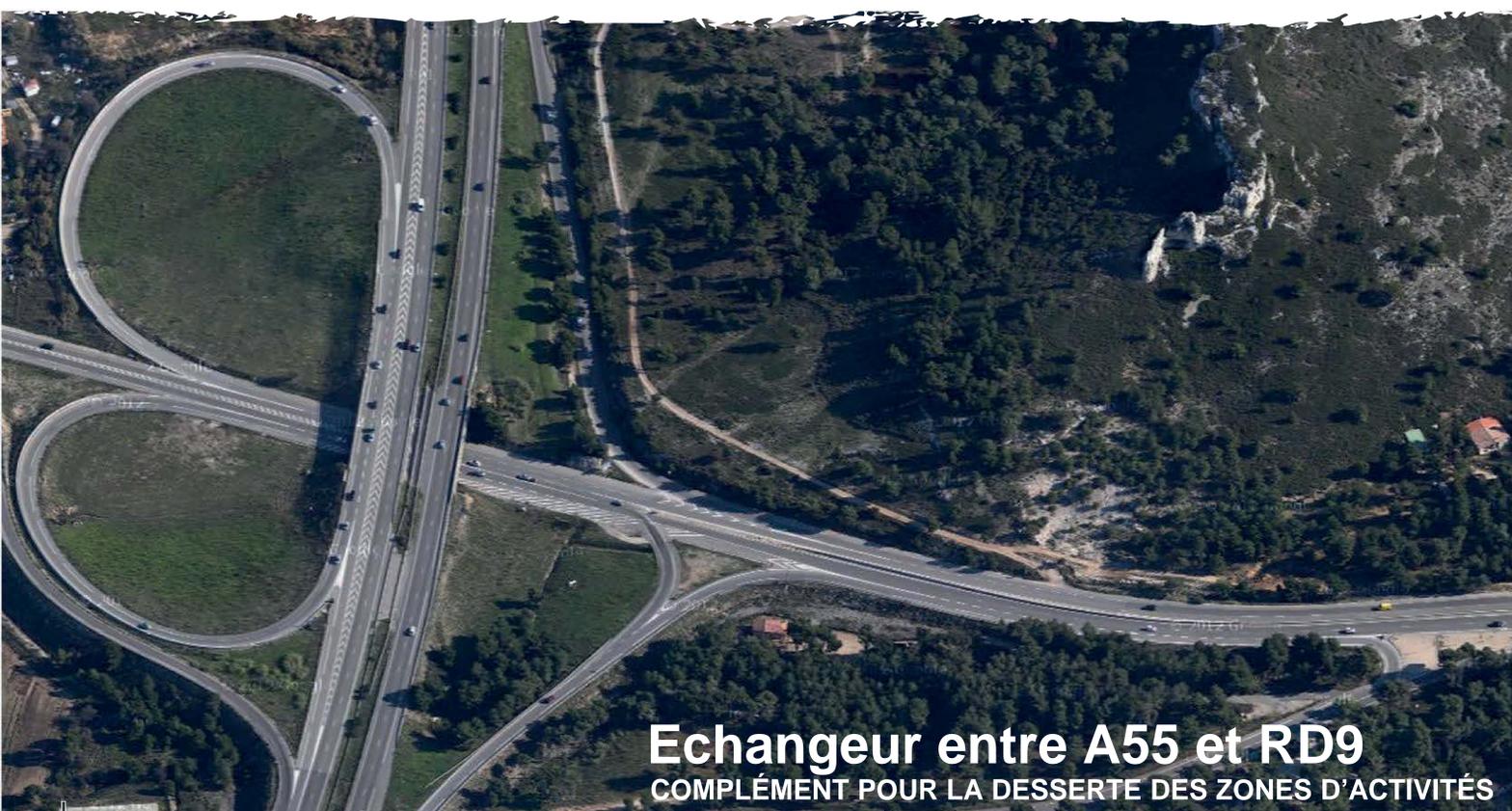
Vue des aménagements des bassins sud 1 et nord



Vue du site du bassin Sud 2 avant aménagement



Vue du site du bassin Sud 2 après aménagement



Echangeur entre A55 et RD9

COMPLÉMENT POUR LA DESSERTE DES ZONES D'ACTIVITÉS